



HONORAIRES DE L'AGENCE (T.V.A. incluse)
(Appartement, maison, immeuble, parking, terrain, local commercial et professionnel),
À l'exception du Neuf (Vente en état futur d'achèvement)

VENTE

Montant de la transaction	Locaux à usage d'habitation	Locaux commercial et professionnel	Terrain à bâtir	Cession de bail
Moins de 100.000 €	9% TTC	10% TTC	10% TTC	10% TTC
de 100.001 à 200.000 €	6% TTC	10% TTC	10% TTC	10% TTC
de 200.001 à 400.000 €	5% TTC	10% TTC	10% TTC	10% TTC
Au-delà	4% TTC	10% TTC	10% TTC	10% TTC

Les honoraires de l'agence seront à la charge du vendeur, ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution de dossier.

LOCATION

A LA CHARGE DU BAILLEUR ET DU LOCATAIRE

- 8€ TTC du m2 pour la prestation de visite, constitution de dossier et rédaction de bail.
- 3 € TTC du m2 pour l'état des lieux d'entrée.
- 3 € TTC du m2 pour l'état des lieux de sortie à la charge exclusive du bailleur.

LOCATION COMMERCIALE

15% du loyer annuel H.T et H.C à la charge du bailleur et 15% du loyer annuel H.T et H.C à la charge du locataire

« L'agence immobilière CÔTÉ IMMO ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission. »